

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 16 mars 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de conseillers représentés : 2 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Thomas PAULEAU, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents ayant donné pouvoir : M. Bastien COUSTON à M. Ludovic LAGNEAU, M. Philippe GUINTRAND à M. Dominique FRANÇOIS

Secrétaire de séance : Mme Barbara BLANC

N° 11/2026 Objet : Détermination du nombre d'adjoints

M. le maire précise que le nombre d'adjoints, décidé par le conseil municipal, ne doit pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 pour Entrechaux.

Il propose de fixer le nombre d'adjoint à 4, soit le maximum autorisé.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Fixe à 4 le nombre d'adjoints pour la commune d'Entrechaux.**

La secrétaire de séance,
Barbara BLANC

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 30/03/26

